

## Enseignements secondaire et supérieur

---

### Classes préparatoires scientifiques

#### Programme de français et de philosophie des classes préparatoires scientifiques pour l'année 2018-2019

NOR : ESRS1800091A

arrêté du 30-5-2018

MESRI - MEN - DGESIP A1-2

---

Vu Code de l'éducation, et notamment ses articles D.612-19 à D.612-29 ; vu arrêtés du 3-7-1995 modifiés ; vu arrêtés du 20-6-1996 modifiés ; vu arrêté du 7-1-1998 modifié ; vu arrêté du 3-5-2005 modifié ; vu avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 15-5-2018 ; vu avis du Cneser en date du 15-5-2018

---

Article 1 - L'enseignement de français et de philosophie dans les classes préparatoires scientifiques durant l'année scolaire 2018-2019 s'appuie notamment sur les thèmes suivants, étudiés à travers les œuvres littéraires et philosophiques précisées ci-après :

**Thème 1 : « L'aventure »**

1. *L'aventure, l'ennui, le sérieux (Vladimir Jankélévitch)* - Chapitre 1 - Collection GF
2. *L'Odyssée (Homère)* - Traduction Philippe Jaccottet - Éditions La découverte/Poche
3. *Au cœur des ténèbres (Joseph Conrad)* - Traduction Jean-Jacques Mayoux - Collection GF

**Thème 2 : « L'amour »**

1. *Le banquet (Platon)* - Traduction Luc Brisson - Édition GF Poche
2. *Le songe d'une nuit d'été (William Shakespeare)* - Traduction Jean-Michel Déprats - Collection Folio théâtre, Gallimard
3. *La Chartreuse de Parme (Stendhal)*

Article 2 - L'enseignement de français et de philosophie dans les classes préparatoires de technologie industrielle pour techniciens supérieurs (ATS) durant l'année scolaire 2018-2019 s'appuie notamment sur le thème 2 défini à l'article 1, à travers les œuvres mentionnées en 1 et 2 de ce thème.

Article 3 - L'arrêté du 12 juillet 2017, relatif au programme de français et de philosophie des classes préparatoires scientifiques pour l'année 2017-2018, est abrogé à compter de la rentrée universitaire 2018.

Article 4 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Bulletins officiels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 30 mai 2018

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,  
Le chef de service, adjoint à la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,  
Frédéric Forest